

République française

Département de la Meuse

COMMUNE DE THILLOT SOUS LES COTES

Séance du 21 décembre 2021

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 16/12/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Remi MICHEL

Présents : 9

Votants: 9

Présents : Bernard METTAVANT, Frederic THIRY, Eric SECRET, Colette REYTER, Remi MICHEL, Jean-Claude MILET, Marcel PAOLETTI, Vincent VICH, Elisabeth SCHMIT

Pour: 7

Contre: 1

Représentés:

Abstentions: 1

Excusés:

Absents: Valerie VICH, Nicolas JEANNIN

Secrétaire de séance: Eric SECRET

Objet: LOCATION SALLE et CHAPITEAU POUR LES ASSOCIATIONS DU VILLAGE - DEL_2021_028

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° DELIB_2021_026

Le Maire informe que la salle de convivialité sera mise à disposition gratuitement aux associations du village pour tout évènement relevant du rassemblement exclusif de ses adhérents (réunions de travail ou festives, Assemblées Générales).

Il est à noter que la Commune dispose également d'un chapiteau, ainsi que de tables et bancs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide que :

- toute mise à disposition de la salle et/ou du chapiteau devra faire l'objet d'un écrit signé par le Président de l'Association et devra en outre préciser la date et le motif exact de l'évènement particulier.

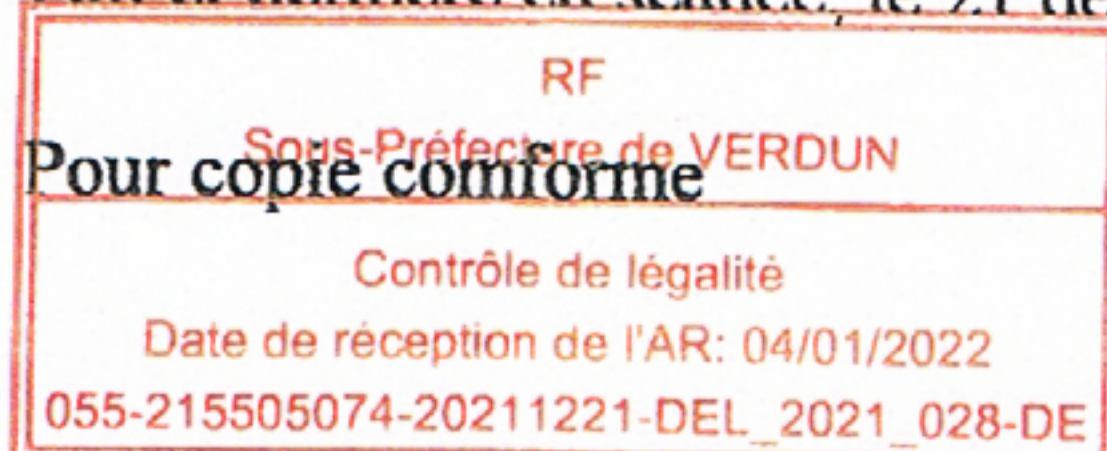
- toute location de la salle de convivialité pour un évènement autre que celui précité, fera l'objet d'une facturation au prix de 85.00 € la journée et 15.25 € pour le chauffage.

- la location du chapiteau est fixé à 100.00 € pour la journée.

- la location des tables et des bancs est fixé à 100.00 € pour la journée.

Une caution pour le chapiteau et pour la salle est fixée à 200.00€ pour la journée, ainsi qu'une caution pour tables et bancs à 100.00€ pour la journée.

Fait et délibéré en séance, le 21 décembre 2021.



M. MICHEL Rémi

